

Image not found or type unknown



Préservation d'un héritage en cas de divorce

Par **serlan**, le **26/06/2011** à **23:41**

Bonjour,
Je me suis marié sans contrat de mariage.
J'ai dernièrement hérité d'une somme permettant l'achat d'un terrain et la construction d'une maison.
Il y a maintenant un risque de séparation.
Comment protéger mon patrimoine pour que, en cas de divorce, il n'y ai pas 50% du bien qui revienne à mon épouse?
Est-il possible d'établir à posteriori un contrat de mariage.
Merci pour votre réponse